

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
10	9	9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : GALL Philippe

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-31 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET CANTINE

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal, la convention de prestation de service avec la commune de Bourg d'Oisans en date du 16 Juin 2025, pour la participation communale aux activités péri-éducatives des enfants d'Ornon scolarisés à Bourg d'Oisans.

Au vu de cette convention, Madame le Maire propose pour l'année scolaire 2025/2026 une participation de la commune selon les tableaux ci-dessous :

RESTAURATION SCOLAIRE

Coût de la restauration	Participation des parents	Participation de la commune
10.50 €	5.20 €	5.30€

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Coût de la journée avec repas	Participation des parents	Participation de la commune
31.16 €	16.50€	14.66€

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS UNIQUEMENT

Coût de la demi-journée avec repas	Participation des parents	Participation de la commune
23.37€	12€	11.37€
Coût de la demi-journée sans repas	Participation des parents	Participation de la commune
18.70€	10€	8.70€

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation communale au coût des repas cantine, à l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires ou des mercredis seuls,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance,
Andrée BOCQUERAZ**

**Le Maire,
Nicole FAURE**

